



vente loge appartenant à la SCI de construction

Par **plavallard**, le **03/12/2019** à **00:19**

Bonjour,

La SCI de construction a acquis après publication du règlement de copropriété une loge auprès d'un des copropriétaires.

Plusieurs années plus tard ,alors que la quasi totalité des copropriétaires sont sortis de la SCI de construction, les copropriétaires souhaitent vendre cette loge pour effectuer des travaux.

Qui bénéficie du profit de la vente : l'ensemble des copropriétaires ? ceux qui sont restés dans la SCI ? ceux dont les lots étaient dans la SCI au moment de l'acquisition par la SCI ?